



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance : 16/11/2021
date de convocation : 09/11/2021

n° de délibération : DE2021 - 31

nombre de conseillers en exercice : 11
présents : 7
suffrages exprimés : 8 (pour-8, contre-0)
abstention : 0

objet de la délibération :
Equipements communaux mis à disposition de l'association du Foyer Rural du Bruel d'Esclanèdes

Le seize novembre deux mille vingt et un, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

| Prénom, Nom | présent | absent (excusé, ayant donné pouvoir...) | secrétaire de séance |
|--------------------|---------|--|-------------------------|
| BERGONHE Eric | X | | |
| BLANC Alain | X | | |
| BONICEL Pascale | X | | |
| BOUNIOL Muriel | | excusée | |
| CORDESSE Marianne | | excusée, pouvoir à BLANC Alain | |
| MEYRUEIX Franck | X | | |
| MOURGUES Christine | | excusée | |
| PALMIER Jérôme | X | | X |
| VALARIER Valérie | X | | |
| VIDAL Fabrice | X | | |
| VIEILLEDENT Luc | | excusé | |

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de demandes de l'association du Foyer Rural du Bruel d'Esclanèdes, reçue en mairie le 2 novembre 2021. Ce courrier :

- informe le Conseil de la « mise en veille » de l'association à compter de son Assemblée Générale du 8 octobre 2021 et jusqu'au 20 mai 2022 ;
- demande la mise à disposition de la Salle Communale les dimanches 9 janvier 2022 et 6 février 2022 ;
- demande de mise à disposition des lieux de stockage de matériel (arrière-salle communale, gare et ancienne mairie).

Le Conseil Municipal, après en avoir étudié les demandes exprimées par l'association « mise en veille », et donc sans activité, a délibéré à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE

- de ne plus mettre à disposition la Salle Communale sur des week-ends jusqu'à la reprise d'activités ouvertes au public ;
- de reprendre en gestion municipale la bibliothèque et les locaux de l'ancienne mairie ;

PROPOSE la signature d'une convention de mise à disposition, exclusivement pour le stockage du matériel de l'association, dans l'arrière-salle communale et dans le bâtiment des « latrines » de la gare ;

DONNE MANDAT à Madame le Maire pour informer l'association des décisions et signer les documents s'y rapportant.

Pour copie conforme,
Le Maire

